



Déclaration venant de monDossier – Changement d’adresse Analyse fonctionnelle et technique

Table des matières

1	OBJECTIF	3
2	REGLEMENTATION	3
3	EXPRESSION DES BESOINS	4
3.1	LE TRAITEMENT.....	4
3.2	LES DONNEES	4
	DROITS D'ACCES	6
3.2.1	<i>Qui peut mettre à jour la déclaration?</i>	6
3.2.2	<i>Qui doit être notifié après la création/mise à jour de la déclaration?</i>	6
3.2.3	<i>Qui peut lire l'information ?</i>	6
4	ANALYSE TECHNIQUE	7
4.1	MODELE DE DONNEES LOGIQUE	7
4.2	TRANSACTIONS	8
4.2.1	<i>Généralités</i>	8
4.2.2	<i>Quelles transactions ?</i>	8
4.2.2.1	Consulter	8
4.2.2.2	Crée	8
4.2.2.3	Mettre à jour	8
4.2.2.4	Effacer	8
4.2.3	<i>Format des messages d'entrée et de sortie</i>	9
4.2.3.1	Consulter	9
	Format du message d'entrée = Partie fixe + 1 partie variable	9
	Format du message de Sortie	9
	Exemples.....	9
4.2.3.2	Créer	10
4.2.3.3	Mettre à jour	11
	Format du message d'Entrée	11
	Format du message de Sortie	11
4.2.3.4	Effacer	12
4.2.4	<i>Message d'entrée – message de sortie : schéma XML (xsd)</i>	12
4.3	PARTICIPATION DES COMMUNES	13
5	REPONSES AUX QUESTIONS	14
6	ANNEXE	15

1 Objectif

Un citoyen est tenu de signaler son arrivée à une nouvelle adresse dans une commune belge. L'opportunité est offerte au citoyen de signaler son changement d'adresse, et celui des membres de son ménage, dans une commune belge à l'aide de l'application monDossier. Les déclarations doivent être gérées par la commune de la nouvelle adresse et être introduites dans le dossier concerné.

2 Règlementation

Loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques.

AR du 16 JUILLET 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers (article 7).

3 Expression des besoins

3.1 Le traitement

1. Un citoyen enregistre une déclaration de changement d'adresse (DCA) en fournissant au système monDossier un ensemble de données :

1. Date du déménagement.
Cette date sera la date du jour ou sera dans un passé proche. La date de déménagement sera inférieure ou égale à la date du jour. Elle ne pourra pas être inférieure à la date du jour moins 10 jours.
Exemple : le 5 janvier 2010 les dates admises seront comprises entre le 25 décembre et le 5 janvier.
Ces deux dates incluses.
Une date de déménagement dans un futur proche n'est pas admise.
2. Adresse de destination : Commune(O), code postal(O), code voie (rue)(O), libellé de la voie(O), langue des libellés si le choix existe(F), Numéro(O), Boîte(F). (O) pour obligatoire, (F) pour facultatif ;
3. Liste des personnes du ménage du citoyen qui déménagent avec lui.

2. Toutes les communes belges qui ont fait le choix de participer à ce traitement consultent périodiquement les déclarations de changement d'adresse (DCA) enregistrées.

Une DCA a un état dont la valeur sera, par exemple, « Nouvelle », « Reçue », « Enregistrée », « Refusée ». Elle a aussi une date de modification de l'état et un texte libre qui permet de délivrer un message de la commune vers le citoyen.

La première consultation est considérée comme une transaction qui permet une réplique de la déclaration pour un traitement ultérieur sur le système informatique communal. Dans ce cas, la demande de consultation d'une déclaration par la commune de gestion de cette déclaration aura pour effet de modifier l'état de la demande : « nouvelle » vers « reçue » par la commune.

Chaque commune peut refuser de recevoir des déclarations de changement d'adresse via monDossier. Dans ce cas, cette information sera associée à chaque commune qui indiquera si oui ou non la commune souhaite participer. Cette information sera modifiable au cours du temps, suivant le souhait de l'administration communale.

3. Si la commune accepte la DCA alors elle modifie le(s) dossier(s) concerné(s) dans le registre national et fait passer l'état de la demande de « Nouvelle » à « Enregistrée ». Le système met à jour la date de changement de statut. La modification du dossier consiste en l'ajout (ou modification car pas d'historique) d'une occurrence dans le TI019 et ajout d'une occurrence TI005 éventuellement (si changement de commune).

4. Si la commune refuse la DCA, de son propre chef (par exemple : adresse farfelue) ou à cause du refus d'enregistrement par le système « registre national » pour des raisons fonctionnelles (par exemple : rejet de la mise à jour d'un dossier d'une personne décédée), alors elle fait passer l'état de la demande de « Nouvelle » vers « Refusée ». Le système met à jour la date de changement de statut. La commune a aussi l'opportunité d'écrire un texte libre pour, par exemple, justifier le refus de la DCA que le citoyen pourra lire.

5. Le citoyen, personne de référence ou membre du ménage, peut à tout moment consulter sa déclaration et son état d'avancement via monDossier, tant qu'elle existe. L'information reçue contiendra les données introduites (date, l'adresse, personnes concernées), le statut, la date du statut et le texte libre pour chaque personne concernée. La personne de référence verra la ou les déclarations introduites. La personne du ménage verra uniquement sa déclaration.

6. Les DCA qui ont le statut « enregistrée » seront effacées automatiquement dans la semaine du changement de statut par le système.

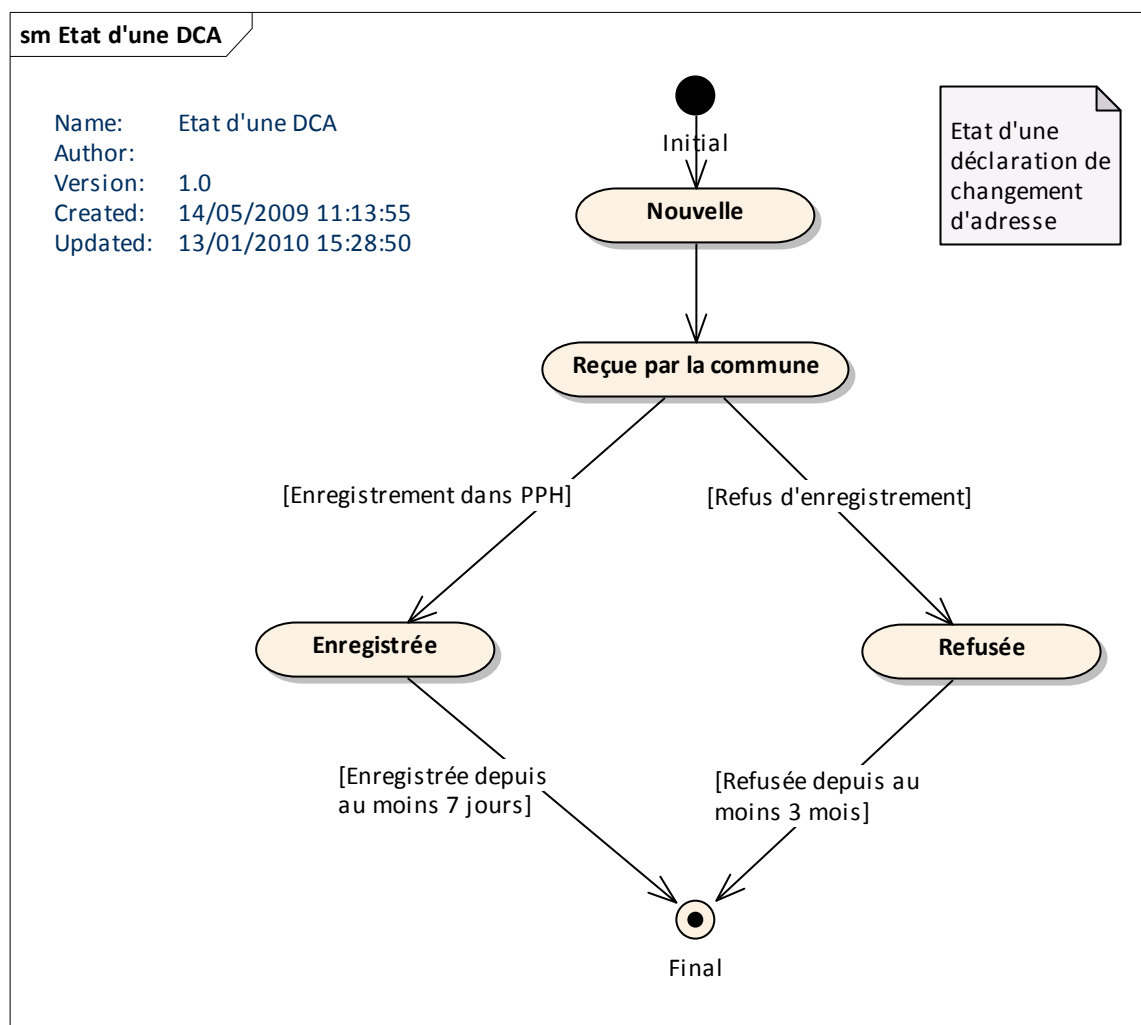
7. Les DCA refusées depuis au moins 3 mois seront effacées automatiquement par le système. Le nombre de mois sera paramétré et géré par le RRN.

8. Une déclaration d'un citoyen est seulement possible quand il n'existe pas de déclaration portant sur son dossier.

9. Un citoyen ne peut pas modifier sa déclaration ou une déclaration qui le concerne. Toute erreur doit être réglée avec la commune de gestion.

10. Lorsque une déclaration ne comprend pas toutes les personnes du ménage alors le citoyen peut encore déclarer le déménagement des personnes de son ménage pour lesquelles il n'existe pas encore de déclaration.

3.2 Les données



Une déclaration est faite par un citoyen qui a un dossier PPH.

Une déclaration contient une adresse en Belgique.

Une déclaration concerne un dossier PPH et demande un traitement (transaction) par dossier.

Une déclaration a un citoyen déclarant, la personne de référence ou le citoyen lui-même qui fait la déclaration.

Chaque transaction a un statut, une date de statut et texte libre.

Une déclaration appartient à un domaine fonctionnel.

Code d'état de la déclaration		
01	Nouvelle	La déclaration du citoyen n'a pas été traitée par la commune de destination
02	Reçue par la commune	Confirmation de lecture reçue par le registre national
03	Enregistrée	La déclaration est traitée et enregistrée dans le dossier PPH
04	Refusée	La déclaration est jugée irrecevable ou non conforme ou ...

Code Domaine de la déclaration	
ADB	Changement d'adresse en Belgique
ADE	Changement d'adresse à l'étranger

Droits d'accès

3.2.1 Qui peut mettre à jour la déclaration?

La gestion de l'information ne concerne que les Communes belges et le RRN et monDossier.
Les opérations permises sont les suivantes :

Opérations	Acteurs
Mise à jour ou enrichissement (10)	monDossier
Correction (11)	Commune (RRN)
Annulation (13)	RRN

3.2.2 Qui doit être notifié après la création/mise à jour de la déclaration?

La « Commune de destination » référencée dans la déclaration doit être notifiée par le Registre National si et seulement si elle ne consulte pas périodiquement la liste des déclarations avec un statut « Nouvelle ».
En effet, la communication du citoyen vers la commune via monDossier doit être effective. Les déclarations ne doivent pas rester sans traitement au Registre.
La procédure de notification sera probablement manuelle dans un premier temps.

3.2.3 Qui peut lire l'information ?

Opérations	Acteurs
Lire les déclarations d'un ménage	monDossier et le citoyen personne de référence du ménage
Lire la déclaration d'un dossier	monDossier et le citoyen du dossier
	La commune de gestion de la déclaration ; RRN

4 Analyse technique

4.1 Modèle de données logique

Une seule structure est définie qui reprend les informations propres à la déclaration du citoyen demandeur et des informations concernant la modification (ou transaction) qui concerne un dossier du registre des personnes physiques.

Déclaration de changement d'adresse		
Nom	Type	Remarques
ID	NUM(10)	Identifiant de la déclaration
INS-Gestion	CHAR(5)	Commune qui gère la déclaration
NN-Demandeur	NUM(11)	Identifiant du citoyen qui déclare
INS-Demandeur	CHAR(5)	Code ins au sens « clé » de l'application cliente du registre (mondossier dans un premier temps ou autre plus tard)
Transaction-MSG	VARCHAR(500)	Message des transactions TP
Statut	NUM(2)	Etat de la déclaration
Date Statut	NUM(8)	Date de modification du statut
Texto	VARCHAR(100)	Texte libre : message de la commune vers le citoyen. Peut être une justification du refus.
Domaine	CHAR(3)	ADB-Changement d'adresse en Belgique
Date de création	NUM(8)	Date de création de l'occurrence (YYYYMMDD)
Heure de création	NUM(6)	Heure de création de l'occurrence (hhmmss)
NN-Dossier	NUM(11)	Identifiant du dossier à modifier
Date Déménagement	NUM(8)	Date annoncée du déménagement

4.2 Transactions

4.2.1 Généralités

Les traitements utiliseront des transactions via des services web.

Les messages de transaction seront au format XML, encodage UTF-8.

Nom de la transaction : %WS93.

4.2.2 Quelles transactions ?

4.2.2.1 Consulter

Type 03. Recherche d'une déclaration en fonction du code INS de la commune et pour laquelle le statut est « Nouvelle »

Concerne : Commune ou RRN

La requête ne renvoie que la première occurrence trouvée. L'ordre est aléatoire. Pour obtenir la déclaration suivante, un changement de statut doit être fait par une transaction de mise à jour sur la déclaration trouvée. A partir du statut 01, le seul changement de statut autorisé est la transition d'un code 01-Nouveau vers 02-Reçue par la commune.

Contrôle : les droits d'accès aux données (code INS du demandeur = code ins de la commune de gestion de la déclaration ou RRN) et contrôle habituel (validité du NN, ...)

Type 04. Recherche d'une déclaration en fonction de son identifiant.

Concerne : Commune ou RRN

- Toutes seront accessibles pour le RRN.
- Toutes les déclarations dont le statut est plus grand que 1 seront accessibles aux communes. Si le statut = 01-Nouvelle alors la recherche est rejetée.

Contrôle : les droits d'accès aux données et contrôles habituels (validité du NN, ...)

4.2.2.2 Créer

Concerne : monDossier et RRN

4.2.2.3 Mettre à jour

Demandeur	Objet	Données	Retour
Commune	Modifier le statut d'une déclaration et/ou le texte libre	Identifiant de la déclaration Statut [Texte libre]	Code erreur Ou Code erreur 0 et la déclaration complète en format XML

Une transaction par dossier pph.

Contrôle :

- la règle de passage d'un statut à l'autre. Cf. le diagramme d'état dans l'analyse fonctionnelle ;
- Accessible uniquement à monDossier ou RRN.

4.2.2.4 Effacer

Concerne uniquement RRN

4.2.3 Format des messages d'entrée et de sortie

4.2.3.1 Consulter

Format du message d'Entrée = Partie fixe + partie variable

Partie Fixe

Champ	Longueur	
En-tête	55	Format : « %XM93 RRN000.... » RRN000.... est la clé d'accès à la transaction.
93	2	Tx
02	2	Code Déclaration par le citoyen
15	2	Code opération de consultation

Partie variable

Type de consultation : 03

03	2	Type de consultation
INS Commune Gestion	5	= commune de destination

Type de consultation : 04

04	2	Type de consultation
Id	10	= un entier de 10 chiffres

Format du message de Sortie

Le format de la réponse sera défini par un schéma xml qui sera unique pour toutes les réponses possibles. Ce schéma contiendra par déclaration les champs suivants dans un élément « Déclaration » et sera conforme aux habitudes du registre en la matière.

Déclaration (cardinalité : 1 à n ou 1 suivant la requête)

1. ID
2. NN-Demandeur : NN-Demandeur
3. Adresse : transaction-msg
4. INS-Gestion
5. NN-Dossier
6. Date Déménagement
7. Date de la demande (création)
8. Heure de la demande (création)
9. Statut
10. Date Statut
11. Domaine
12. Texte

Exemples

Type de consultation 04 : 0215040000001504

<pre><?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?> <h:Document xmlns:h="http://www.ibz.rrn.fgov.be/XSD/xm9302/rn9302Schema" SchemaVersion="9302.2009.01" Status="000"> <h:Date>2010-01-14T10:37:45</h:Date> <h:FileInfo> <h:Statements> <h:Statement> <h:Id>1504</h:Id> <h:ApplicantNationalNumber>70010247767</h:ApplicantNationalNumber> <h:TransactionMsg>Transaction Message</h:TransactionMsg> <h:ManagerCodeIns>51234</h:ManagerCodeIns> <h:NationalNumber>79101200110</h:NationalNumber> <h:HouseMovingDate>2009-09-02</h:HouseMovingDate> <h:CreationDateTime>2009-08-20T10:32:56</h:CreationDateTime> <h:Status>02</h:Status> <h:StatusDate>2009-09-01</h:StatusDate> <h:Domain>ADB</h:Domain> <h:Textto>Textto 1477</h:Textto> </h:Statement> </h:Statements> </h:FileInfo> </h:Document></pre>
--

```
</h:Statements>
</h:FileInfo>
</h:Document>
```

4.2.3.2 Créer

Concerne monDossier

Le message de transaction respecte le format demandé pour une transaction du registre national.

Format du Message de transaction

[NN-dossier 10/005/0/JJMMAAAA/Code INS#]NN-dossier 10/019/0/JJMMAAAA/Lieu (max 40)

Les crochets indiquent le caractère facultatif.

Avec

[NN-dossier 10/005/0/JJMMAAAA/Code INS#] : Indispensable si commune change Interdit sinon

NN-dossier 10/019/0/JJMMAAAA/Lieu (max 40) : indispensable

	Longueur (octet)	
NN-Dossier	11	NN dossier à modifier
10	2	Code opération : ajout
005	3	Numéro TI
0	1	Code service
JJMMAAAA	8	Date info : date de la déclaration (pas la date de déménagement)
Code INS	5	Code INS de la commune de déménagement
#	#	Séparateur
NN-dossier	11	NN dossier à modifier
10	2	Code opération : ajout
019	3	Numéro TI
0	1	Code service
JJMMAAAA	8	Date info : date de la déclaration (pas la date de déménagement)
Lieu et adresse complète Exemple : 1370 Rue du château,9 bte 2 9820 Bergbosstraat,177	Max 40	Message de transaction Adresse dans la langue de la commune ou dans la langue choisie par l'internaute si commune bilingue Le format de l'adresse : Code Postal Voie,Numéro (y compris index et boîte et ...)
Longueur maximale sans TI005	Max = 65	
Longueur maximale avec TI005	Max = 95	

Le lieu dans le message de transaction

Exemple :

```
<h:TransactionMsg>60050500177
  10
  005
  0
  20091011
  44021
  #
  60050500177
  10
  019
  0
  20091011
```

9820 Bergbosstraat,177</h:TransactionMsg>

Nous avons les contraintes suivantes

- 40 caractères disponibles dans le TI019
- Le libellé de la voie, le numéro et l'index (facultatif) ont une longueur variable
- 1500 libellés (sur 150000) des voies ont une longueur supérieure à 30 caractères

Le libellé de la voie sera tronqué en fonction de la place qu'il reste.

Exemple de libellé tronqué :

Pour la voie : 13501185,"Place du 11ème Dragons Français(O)"

Numéro : 8 caractères permis dans l'interface monDossier. Ex. 25A B5

Si on suit le format demandé on a 46 caractères

1350 Place du 11ème Dragons Français(O),25A B5 → 46 caractères

Si on respecte les 40 caractères on aura

1350 Place du 11ème Dragons Franç,25A B5 → 40 caractères

Ou encore, avec Numéro 25A Etage 2

1350 Place du 11ème Dragons França,25A/2 → 40 caractères

4.2.3.3 Mettre à jour

Format du message d'Entrée

Champ		Longueur	
En-tête			
93		2	Tx
02		2	
11		2	Code opération
Identifiant déclaration		10	
Statut		2	
Texte	Facult.	Max 40	Texte libre Si aucun texte ne suit le statut, alors aucune mise à jour n'a lieu sur le texte. Pour enlever un texte présent dans la déclaration, le mot clé NULL sera mis derrière le statut et sera interprété comme un texte vide.

Format du message de Sortie

Une mise à jour, opérée avec succès, renvoie une déclaration complète sous format XML.

Exemple sans Erreur

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<h:Document SchemaVersion="9302.2009.01"
xmlns:h="http://www.ibz.rrn.fgov.be/XSD/xm9302/rn9302Schema" Status="000">
  <h>Date>2009-09-14T12:13:07</h>Date>
  <h:FileInfo>
    <h:Statements>
      <h:Statement>
        <h:Id>7</h:Id>
        <h:ApplicantNationalNumber>60050500177</h:ApplicantNationalNumber>
        <h:TransactionMsg>600505001771000502009101144021#60050500177100190200910119820
Bergbosstraat ,177</h:TransactionMsg>
        <h:ManagerCodeIns>44021</h:ManagerCodeIns>
        <h:NationalNumber>60050500177</h:NationalNumber>
        <h:HouseMovingDate>2009-10-11</h:HouseMovingDate>
        <h:CreationDateTime>2009-11-11T20:09:09</h:CreationDateTime>
        <h>Status>02</h>Status>
        <h>StatusDate>2009-10-12</h>StatusDate>
        <h:Domain>ABC</h:Domain>
        <h:Texte></h:Texte>
      </h:Statement>
    </h:Statements>
  </h:FileInfo>
```

```
</h:Document>
```

Une mise à jour qui rencontre une erreur, émet un rejet sous format XML.

Exemple : avec erreur 140 : une déclaration non trouvée

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<h:Document SchemaVersion="9302.2009.01"
xmlns:h="http://www.ibz.rrn.fgov.be/XSD/xm9302/rn9302Schema" Status="140"></h:Document>
```

4.2.3.4 Effacer

Concerne RRN

4.2.4 Message d'entrée – message de sortie : schéma XML (xsd)

Traduction des libellés

Nom XML	Nom Français	Naam NL
Statement	Déclaration (nom de l'entité)	
ID	ID	
ManagerCodeIns	INS-Gestion	
ApplicantNationalNumber	NN-Demandeur	
ApplicantCodeIns	INS-Demandeur	
TransMsg	Transaction-MSG	
Status	Statut	
StatusDate	Date Statut	
Texto	Texte	
Domain	Domaine	
CreationDate	Date de création	
CreationHour	Heure de création	
NationalNumber	NN-Dossier	
HouseMovingDate	Date Déménagement	

Codes rejets

P01	Gestion des droits accès ACC	Non respect des droits pour la transaction
070	Rejets généraux	Le nombre de contrôle du N. National est erroné
140	Rejets généraux	Dossier non trouvé
300	Rejets généraux concernant des mises à jour	Erreur dans le code opération
338	Rejets généraux concernant des mises à jour	Le code INS se trouvant dans l'information est erroné
322	Rejets généraux concernant des mises à jour	Erreur sur le format de la date
323	Rejets généraux concernant des mises à jour	La structure ou la longueur du message n'est pas correcte
370	Rejets propres à l'application	Erreur base de données
371	Rejets propres à l'application	Erreur base de données
372	Rejets propres à l'application	Erreur base de données
373	Rejets propres à l'application	Erreur base de données
374	Rejets propres à l'application	Erreur base de données
380	Rejets propres à l'application	La transition de statut est invalidée
381	Rejets propres à l'application	Création impossible car il existe déjà une déclaration sur le même NN-Dossier
382	Rejets propres à l'application	Consultation 93021504 Interdiction de montrer une déclaration avec un statut 01.

4.3 Participation des communes

Une commune peut ne pas participer au processus décrit dans cette analyse. Il est possible qu'elle donne l'opportunité de faire une déclaration de changement d'adresse via son propre site web et ne souhaite pas recevoir cette information du Registre national.

Pour mémoriser cette information, elle peut être DB ACC

- un témoin qui indique si oui ou non la commune participe ;
- un texte libre qui permet de mettre l'adresse web du site de la commune

Cette information sera alors gérée via l'application RRNAdmin, par les agents qui recevront l'information par la commune via fax, courriel ou téléphone.

Cette information peut aussi être placée dans un fichier paramètre de monDossier qui sera mis à jour par le Registre.

5 Réponses aux questions

Comment le citoyen est informé du refus d'une DCA ?

Uniquement par une action de sa part : par consultation de l'état de sa demande via monDossier, ou autre contact (tél, visite, fax, ...) avec la commune. Il n'a pas été prévu d'envoi d'information comme l'adresse messagerie électronique ou un numéro de téléphone du citoyen vers la commune de gestion (via le Registre National) qui devrait lui annoncer un refus de déménagement. La commune de gestion de l'information peut toujours envoyer une lettre par voie postale.

Quel est le système d'avertissement des communes ?

Comme pour la procédure restart avec les messages libres, le système informatique des communes doit venir interroger le fichier des DCA pour prendre connaissance des nouvelles déclarations. La commune ne recevra pas de courriel ou autre fichier texte par FTP.

Garde-t-on des traces des DCA ?

Les DCA refusées ou acceptées sont effacées du fichier après respectivement 3 mois ou une semaine. A présent un citoyen ne peut faire de déclaration que si il n'existe pas de déclaration dans le nouveau fichier, quelque soit son statut. Et il n'est pas prévu de garder un historique des DCA.

La commune de résidence avant déménagement, pourra-t-elle lire la DCA ?

Non. La commune de départ ne peut pas lire la déclaration faite par le citoyen dans monDossier, comme elle ne peut pas prendre connaissance d'une lettre ou un fax ou un courriel envoyé à la nouvelle commune de résidence. Mais elle pourra, comme maintenant, lire la déclaration « validée » dans le TI005 et TI019.

6 Annexe

Schéma XML des réponses de toutes les transactions XML

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>

<xs:schema attributeFormDefault="unqualified" elementFormDefault="qualified"
targetNamespace="http://www.ibz.rnr.fgov.be/XSD/xm9302/rn9302Schema" version="9302.2009.1.0"
xmlns:h="http://www.ibz.rnr.fgov.be/XSD/xm9302/rn9302Schema"
xmlns:xs="http://www.w3.org/2001/XMLSchema">
  <xs:element name="Document">
    <xs:annotation>
      <xs:documentation>Root</xs:documentation>
    </xs:annotation>
    <xs:complexType>
      <xs:complexContent mixed="false">
        <xs:extension base="h:DocumentType"/>
      </xs:complexContent>
    </xs:complexType>
  </xs:element>
  <xs:simpleType name="NationalNumberRestriction">
    <xs:annotation>
      <xs:documentation>11 digits</xs:documentation>
    </xs:annotation>
    <xs:restriction base="xs:string">
      <xs:pattern value="\d{11}"/>
    </xs:restriction>
  </xs:simpleType>
  <xs:complexType name="DocumentType">
    <xs:sequence>
      <xs:element minOccurs="0" name="Date" type="xs:dateTime"/>
      <xs:element minOccurs="0" name="FileInfo" type="h:FileInfoType"/>
    </xs:sequence>
    <xs:attribute name="Status" type="xs:string"/>
    <xs:attribute name="SchemaVersion" type="xs:string"/>
  </xs:complexType>
  <xs:complexType name="StatementType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="Id" type="xs:positiveInteger"/>
      <xs:element name="ApplicantNationalNumber" type="h:NationalNumberRestriction"/>
      <xs:element name="TransactionMsg" type="xs:string"/>
      <xs:element name="ManagerCodeIns" type="xs:string"/>
      <xs:element name="NationalNumber" type="h:NationalNumberRestriction"/>
      <xs:element name="HouseMovingDate" type="xs:date"/>
      <xs:element name="CreationDateTime" type="xs:dateTime"/>
      <xs:element name="Status" type="xs:string"/>
      <xs:element name="StatusDate" type="xs:date"/>
      <xs:element name="Domain" type="xs:string"/>
      <xs:element name="Text" type="xs:string"/>
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <xs:complexType name="FileInfoType">
    <xs:sequence>
      <xs:element maxOccurs="1" minOccurs="0" name="Statements">
        <xs:complexType>
          <xs:sequence maxOccurs="unbounded" minOccurs="0">
            <xs:element name="Statement" type="h:StatementType"/>
          </xs:sequence>
        </xs:complexType>
      </xs:element>
    </xs:sequence>
    <xs:attribute name="Status" type="xs:string"/>
    <xs:attribute name="PageNumber" type="xs:string"/>
    <xs:attribute name="NextPage">
      <xs:annotation>
        <xs:documentation>Contains&quot;&quot;&quot;YES&quot;&quot;&quot; if this attribute is
present</xs:documentation>
      </xs:annotation>
      <xs:simpleType>
        <xs:restriction base="xs:string">
          <xs:enumeration value="YES"/>
        </xs:restriction>
      </xs:simpleType>
    </xs:attribute>
  </xs:complexType>
</xs:schema>
```